



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Contribution à la réflexion sur l'évolution du Conseil de développement

L'avant projet de loi sur la réforme territoriale reconnaît enfin le rôle des conseils de développement dans leur démarche participative et comme force de proposition.

Même si, dans la rédaction du projet de texte législatif, on peut relever quelques restrictions par omission, comme la notion de participation du simple citoyen dans la composition de Conseils, les objectifs principaux clairement énoncés, sont de nature à conforter l'audience des Conseils de développement. En effet, éviter une forme institutionnelle rigide, améliorer le fonctionnement, et surtout, confirmer un rôle dans l'évaluation des politiques publiques, sont des points auxquels nous sommes très attachés.

Il est vrai que, plus les conseils auront acquis une place dans la gouvernance, plus il faudra résister à leur institutionnalisation. Notre indépendance vis-à-vis des institutions, une certaine liberté de ton, voire d'impertinence, sans tomber dans la polémique, sont des qualités reconnues aujourd'hui et qu'il faudra conforter, tout comme l'indépendance hiérarchique du personnel chargé du fonctionnement des Conseils, vis-à-vis des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

En outre, tout en reconnaissant l'intérêt des Rencontres nationales ponctuelles entre les Conseils de développement, il faudra résister à la tentation d'évoluer vers une structure conventionnelle de type fédérale, centralisatrice et consommatrice de temps et d'argent. Ce qui ne veut pas dire que sur des sujets nationaux communs, comme la réforme territoriale, on ne puisse pas créer une commission ad hoc temporaire pour croiser les points de vue et rédiger un rapport d'ensemble.

Il faudra également veiller à ce que notre exercice de démocratie participative ne se banalise pas, au point de ne servir que de "faire valoir" aux décideurs, comme on le constate trop souvent avec le qualificatif "durable".

Ces considérations m'amènent à la réflexion que nous engageons sur l'organisation de notre Conseil de développement pour le prochain mandat.

Le document remis fait bien le tour de la question. Les ateliers du 21 mai me laissent sur une impression mitigée. Le niveau d'information sur les prérogatives des Conseils de développement n'était pas homogène, pas plus que la connaissance des travaux déjà réalisés. Les propos incantatoires stérilisent le débat et marquent la limite de l'expression citoyenne.

Dans un premier temps, je me bornerai à commenter certains points :

Composition

L'appel au volontariat présente deux avantages principaux :

- une certaine garantie de l'implication des volontaires ainsi que leur diversité
- une participation citoyenne en dehors des circuits institutionnels conventionnels

La candidature par lettre de motivation serait de nature à donner du crédit et du sens à la démarche.

Le maintien d'un organe de coordination (bureau) me semble nécessaire, contrairement au système des délégations qui pourrait être avantageusement remplacé par la création d'équipes thématiques évolutives en fonction des sujets à traiter. Ces équipes seraient ouvertes, selon les affinités et les compétences de chacun, mais limitées en nombre de participants pour en assurer le bon fonctionnement.

L'organe de coordination de 10 à 15 personnes serait mis en place par le Président, sur candidatures et pour la durée du mandat de l'EPCI.

Fonctionnement

Il est rappelé que les Conseils de développement sont installés par délibération des EPCI, dans le respect d'une grande liberté de fonctionnement, inscrit dans le projet de la loi de décentralisation. Dans les faits, il existe actuellement une certaine zone d'ombre dans le rapport hiérarchique entre le personnel détaché et Nantes Métropole.

Pour lever toute ambiguïté dans ce domaine, l'adossement du fonctionnement de notre conseil à l'AURAN, qui n'est pas une structure territoriale, serait une solution à retenir, d'autant plus que le travail de notre Conseil est souvent complémentaire à celui de l'agence.

Cette disposition ne serait pas contraire à l'obligation de délibérer. En effet, Nantes Métropole indiquerait clairement les conditions dans lesquelles l'AURAN prendrait en charge le personnel et le fonctionnement du Conseil de développement, ainsi que le montant de la subvention nécessaire à cette activité. Reste à appréhender les difficultés éventuelles liées au détachement de fonctionnaires dans une structure de droit privé.

La coopération avec d'autres partenaires est à développer. De plus, de nombreux sujets de réflexion sont vraisemblablement communs à plusieurs dispositifs de participation citoyenne.

Activités

Les contributions écrites sont à conserver, dans la mesure où elles participent à éclaircir et à alimenter les débats. Elles ont également l'avantage d'être accessibles au plus grand nombre et d'être un élément indicateur de l'activité du conseil.

Une large part de débats devra être consacrée à l'évaluation des politiques publiques.

Les auto saisines sont à structurer pour ne pas perdre une part importante du débat public.

Des contributions ont été rédigées et des auditions effectuées sur des sujets comme l'implantation du CHU, Notre Dame des Landes, les franchissements de Loire, pour ne citer que les plus importants, sans que notre Conseil ne formalise un avis sur ces dossiers.

L'utilisation du créneau horaire 12h/14h, devrait favoriser la participation de ceux et celles qui travaillent. Dans certains cas, 14h/16h pourrait convenir non seulement aux retraités, mais également aux femmes en charge de famille, qui ne travaillent pas, et qui auraient ainsi la possibilité de se libérer avant la fin de l'école. 18h/20h est bien entendu à maintenir.

Communication

Je pense que nous aurons une écoute encore plus attentive de la part des élus, si nous savons occuper les médias et utiliser judicieusement les réseaux sociaux. L'important brassage d'idées au sein du Conseil ne doit pas rester confidentiel.

Essayons un mode de fonctionnement innovant, efficace, permettant d'être encore plus représentatif et de mieux faire connaître nos travaux.